

Par décret n° 2009-3686 du 8 décembre 2009.

Madame Afifa Torkia, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur des ressources humaines à la direction des ressources humaines à l'hôpital « Abderrahmane Mami » de Pneumo-Phtisiologie de l'Ariana.

Par décret n° 2009-3687 du 8 décembre 2009.

Monsieur Mourad Ghanmi, administrateur de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion des affaires financières et du budget à la sous-direction des affaires financières et de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Habib Thameur » de Tunis.

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2009-3688 du 7 décembre 2009.

Monsieur Mohamed Hédi Aloui, administrateur général et directeur de l'hôpital régional de Ben Arous, est maintenu en activité pour une cinquième année, à compter du 1^{er} février 2010.

Par décret n° 2009-3689 du 7 décembre 2009.

Monsieur Abderraouf Hariz, inspecteur divisionnaire de la santé publique à la direction régionale de la santé publique de Sfax, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2009.

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

NOMINATION

Par décret n° 2009-3690 du 8 décembre 2009.

Monsieur Ayadi Hamed, administrateur des domaines de l'Etat et des affaires foncières, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives, des recouvrements et du recensement à la direction régionale des domaines de l'Etat et des affaires foncières de Manouba au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

NOMINATION

Par décret n° 2009-3691 du 7 décembre 2009.

Monsieur Ahmed Faouzi Ben Khalifa, contrôleur général des finances, est nommé chargé de mission au ministère du développement et de la coopération internationale.

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 2009-3692 du 7 décembre 2009, complétant le décret n° 2004-519 du 9 mars 2004, portant institution d'une taxe à l'exportation sur les déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre des finances,

Vu la loi n° 70-66 du 31 décembre 1970, portant loi de finances pour l'année 1971 et notamment son article 48,

Vu la loi n° 89-113 du 30 décembre 1989, relative à l'application d'un nouveau tarif des droits de douane à l'importation, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finances pour l'année 2009,

Vu le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n° 93-120 du 27 décembre 1993, tel que modifié par les textes subséquents et notamment la loi n° 2009-5 du 26 janvier 2009,

Vu le code des douanes promulgué par la loi n° 2008-34 du 2 juin 2008,

Vu le décret 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret n° 2004-519 du 9 mars 2004, portant institution d'une taxe à l'exportation sur les déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier, tel que modifié par le décret n° 2008-2399 du 23 juin 2008,

Vu l'avis du ministre du commerce et de l'artisanat,

Vu l'avis du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier - Est ajouté à l'article 2 du décret n° 2004-519 du 9 mars 2004 portant institution d'une taxe à l'exportation sur les déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier, tel que modifié et complété par les textes subséquents ce qui suit:

Sont également exonérés de la taxe prévue à l'article premier du présent décret, les produits repris au numéro de position 72.04 du tarif des droits de douanes acquis sur le marché local par les sociétés totalement exportatrices exerçant dans le secteur de la fonderie et réalisant une forte valeur ajoutée et ce sur la base d'un programme annuel d'utilisation approuvé par les services du ministère de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises.

Art. 2 - Le ministre des finances, le ministre du commerce et de l'artisanat et le ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 décembre 2009.

Zine El Abidine Ben Ali

NOMINATION

Par décret n° 2009-3693 du 7 décembre 2009.

Monsieur Mansour Alia, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est nommé auditeur interne de deuxième classe à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement.

En application des dispositions de l'article 21 nouveau du décret n° 2007-1198 du 14 mai 2007, l'intéressé bénéficie du rang et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2009-3694 du 7 décembre 2009.

Monsieur Bouhlila Rajhi, conseiller des services publics au ministère des finances, est maintenu en activité pour une deuxième année, à compter du 1^{er} février 2010.

Par décret n° 2009-3695 du 7 décembre 2009.

Monsieur Mohamed Ali Ben Malek, conseiller des services publics au ministère des finances, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter du 1^{er} février 2010.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE**

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2009-3696 du 7 décembre 2009.

Les enseignants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont maintenus en activité pour une période d'une première année, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2009 selon les indications du tableau ci-après :

Nom et prénom	Grade	Affectation
Aïcha Madani	Maître assistant	Faculté de sciences humaines et sociales de Tunis
Mohamed Akari	Maître assistant	Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis
Ali Fekih	Maître assistant	Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis
Abdelhéni Garbout	Maître assistant	Institut supérieur d'informatique
Jaâfar Souhnoun	Maître assistant	Faculté des sciences des mathématiques, physiques et naturelles
Brahim Najjar	Maître assistant	Faculté de médecine de Tunis
Férid Touhami Trad	Maître assistant	Faculté des lettres, arts et humanités au Manouba
Ghazia Garbouj	Maître assistant	
Jalila Fdhili	Maître assistant	
Mekki Ben Salem	Maître assistant	
Mohamed Ali Cambi	Maître assistant	Institut de presse et des sciences de l'information
Ahmed Bouâjjina	Maître assistant	Faculté des sciences économiques et de gestion de Nabeul